

THEME DE REFERENCE

N° 01/2020FEDANMAR

RECRUTEMENT DES 3 AGENTS DE PROXIMITÉ DU PROJET LA COHESION SOCIALE OU COMMENT CONSTRUIRE NOS VILLES : ERIGER LE VIVRE-ENSEMBLE

Tétouan, 17 septembre 2020

Dans le cadre du Projet migration de ville à ville méditerranéenne (MC2CM) « **La cohésion sociale ou comment construire nos villes : Eriger le vivre-ensemble** » financé par l'Union européenne par l'intermédiaire de la direction générale des négociations de voisinage et de l'expansion et cofinancé par l'Agence suisse pour le développement et la coopération, aura lieu le procès de recrutement des 3 Agent de proximité pour le projet :

Agent de proximité dans la ville de Tétouan

Agent de proximité dans la ville de Larache

Agent de proximité dans la ville de Fnideq

Les dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions ci décrites.

En ce qui concerne la soumission des dossiers, les concurrents peuvent procéder selon les propositions suivantes :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis à l'adresse indiquée ci-après :

Bureau du Fédération ANMAR

Commune de Tétouan Al-Azhar- Espace citoyenneté /93000 - Tétouan

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse susmentionnée ;
- Soit les remettre au Président de la Commission d'Appel d'Offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;
- Soit l'envoyer par mail à les adresses suivantes : coordination.anmar@gmail.com ;
sergio@andaluciasolidaria.org;

Le dernier délai de réception des candidatures est le vendredi 2 octobre 2020 à 12:00 midi.

Les pièces justificatives à fournir sont celles-ci :

- Curriculum Vitae
- Lettre de motivation

I. INTRODUCTION

Dans le cadre du projet «**Migration de ville en ville de la Méditerranée**» financé par le programme MC2CM d'ICPMD, ONU Habitat et CGLU ; et implémenté par la Fédération ANMAR en collaboration avec le Fonds Andaloux des Municipalités pour la Solidarité International -FAMSI- et les communes Tétouan ; Larache et Alqasar-Quivir ; et qui rassemble des experts et des villes pour aider à améliorer la gouvernance de la migration au niveau de la ville, y compris l'accès des migrants aux services de base et aux droits humains, nous publions les suivantes termes de référence.

L'Objectif Général du projet est Contribuer à l'inclusion sociale, économique et culturelle de la population migrante dans les villes de Tétouan, Larache et Alcazar-Quivir, et ainsi améliorer, au niveau du quartier, la planification territoriale et la cohésion sociale des populations migrantes pour la construction de quartiers plus aimables et habitables.

ACTIVITES DU PROJET

Relié au Résultat 1 Amélioration de la capacité d'intervention sur le territoire de la population migrante et la population qui souhaite migrer à travers la participation et la cohésion sociale dans les villes de Tétouan, Larache et Alcazar-Quivir.

Activité.1. Réalisation d'une Étude de Quartiers Défavorisés et Chantier de la Migration Irrégulière à Larache, Tétouan et Alcazar-Quivir.

Activité.2. Réalisation d'une formation au profit des éducateurs sociaux, agents de quartiers et l'équipe de gestion de la commune.

Activité.3. Lancement d'un processus participatif au niveau des quartiers pour la construction d'un plan d'intervention du quartier. Trois ateliers par quartier, deux quartiers par ville.

Activité.4. Rencontre d'échange de bonnes pratiques du Maroc et de l'Andalousie. La cohésion sociale de la ville. Le développement pour tous et toutes.

Activité.5. Création d'une alliance entre la société civile et les communes pour la gestion de la migration et la cohésion sociale. (2 ateliers)

Relié au résultat 2 Transfert des réalités des deux rives, connaissances acquises et bonnes pratiques des villes pour la construction d'un territoire plus juste

Activité.6. Échange d'expériences en Andalousie : « Lutte contre le racisme et la xénophobie : les visages de la réalité ». Échange d'expériences au Maroc : « La joie pas trouvée : les visages de la réalité »

Activité.7. Atelier sur les ODD et la planification territoriale sensible à la migration.

II. OBLIGATIONS DE LA FEDERATION ANMAR ET DU CANDIDAT

Obligations d'ANMAR :

Pour le bon déroulement de la campagne, la Fédération ANMAR s'engage à :

- Fournir les contacts pour la coordination avec chaque commune ;
- Assurer la disponibilité des responsables communales ;
- Fournir au administrateur les documents disponibles sur le projet ;
- Prendre en charge les frais de déplacement de l'équipe ;
- Fournir un lieu de travail dans chaque une de ces trois villes

Obligations du candidat :

Pour mener à bien notre mission l'agent est appelé à travailler en concertation avec le comité du projet. Il s'engage à :

- Respecter les orientations et objectifs tracés pour les activités programmées ;
- Réalisation des activités de projet dans le délai demandé
- Réaliser les tâches techniques émanant des décisions du Bureau Technique de la Fédération ANMAR ;
- Appuyer dans la gestion de l'ensemble des projets et initiatives en lien avec la Fédération ANMAR.
- Rédaction des rapports techniques des projets, réunions, ateliers, etc.
- Se déplacer périodiquement au siège de la fédération ANMAR dans la ville de Tétouan.
- Se déplacer et visiter les acteurs associés de la Fédération ANMAR pour la mise en œuvre et promotion des initiatives.

III. QUALIFICATION DU L'AGENT

- Un diplôme supérieur dans le domaine de développement ;
- Au minimum 5 ans d'expérience en développement, procès communautaire et migration;
- Expérience laborable avec des associations des migrants et avec des migrants
- Une bonne maîtrise orale et écrite de l'arabe et français, avec la valorisation de la maîtrise d'espagnol et d'anglais;
- Avoir des capacités de synthèse, et de rédaction des rapports ;

IV. À TENIR EN COMPTE :

Le Comité de Sélection aura en compte la capacité du candidat de mettre à disposition un véhicule de sa propriété pour assurer les déplacements. Les frais de déplacement seront couverts par le projet. Prié de signaler dans le Curriculum Vitae si le candidat est propriétaire d'un véhicule.

V. DURÉE DU CONTRAT

Du 01 Octobre 2020 jusqu'à le 30 avril 2021. Il est établi une durée de 7 mois.

VII. RÉMUNÉRATION

La Fédération ANMAR établira un contrat de 7 mois avec les candidats sélectionnés. Le montant mensuel brut du contrat est de 8.000,00 MAD.

VIII. CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATS

Niveau académique : 30%

Expérience : 40 %

Disponibilité d'un véhicule : 20 %

Eventuellement, le Comité de Pilotage pourra faire appel au candidat à un entretien afin de connaître de prêt ses capacités et aptitudes.

IX. LITIGES

Tout litige sera résolu dans l'autorité compétente au Maroc.

Toute question ou insensibilisation supplémentaire puisse être consulté par courrier électronique, sur les adresses : coordination.anmar@gmail.com et sergio@andaluciasolidaria.org